



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Circonscription d'Autun

NOTE DE SERVICE N° 2016-2017/05

Détecter la maltraitance, prévenir le harcèlement

Autun, le 06 février 2017

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs
(pour diffusion à l'équipe pédagogique)

ÉMARGEMENT			
NOM Prénom	Date / Signature	NOM Prénom	Date / Signature

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

Jean-Pierre PERRIAU

Cette note de service a pour objet de transmettre aux enseignants de tous les niveaux, des classes maternelles aux classes élémentaires, les points développés lors des réunions de directeurs des 26 janvier (secteurs Autun-Etang-Epinac) et 2 février (secteurs Bourbon-Toulon).

Lors d'un prochain conseil des maîtres, les directrices/directeurs pourront, dans ce cadre, rendre compte des interventions afin d'analyser ensuite, en équipe pédagogique, les situations rencontrées localement.

Détecter des signes de maltraitance

L'intervention de responsables de la Maison Départementale des Solidarités (Mmes Lacomme et Tempête) le 26 janvier 2017 à Autun a permis d'analyser et de répertorier des signaux d'alerte de violences intrafamiliales à travers l'étude de la situation de l'enfant Marina, décédée de mauvais traitements en 2009.

- **Documents en annexes :**

Annexe 1 : « les cliquotants » > recensement des signaux qui peuvent permettre de détecter la mise en danger ou en risque de danger d'un enfant.

Annexe 2 : « Compte rendu de la mission confiée par le Défenseur des droits et son adjointe, la Défenseure des enfants, à M. Alain Grevot, Délégué thématique, sur l'histoire de Marina - 30 juin 2014 »

- Pour tout conseil et avis des assistantes sociales, vous pouvez contacter la MDS à Autun :

Maison départementale des solidarités

4, rue des Parpas

BP 115

71404 AUTUN CEDEX

Tél : 03 85 86 54 44

Fax : 03 85 52 42 74

Courriel : mds.autun@cg71.fr

Pour rappel les modalités de déclenchement et saisie d'une information préoccupante ont été détaillées dans la note de service n°2 du 16.09.17 « Protection de l'enfance ».

Prévenir le harcèlement

Définition du harcèlement (extraite du site « www.nonauharcèlement.com ») : *Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.*

Mme Guilloux, psychologue scolaire du RASED d'Autun est intervenue les 26 janvier et 2 février, lors des réunions de directeurs, pour présenter des éléments de compréhension, de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire : la victime, les auteurs, les témoins et le rôle des adultes.

Les psychologues scolaires se tiennent à disposition des équipes enseignantes pour animer des ateliers de prévention du harcèlement auprès des élèves.

- **Site national :** <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

- **Ressources nationales :** Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid55921/le-harcèlement-scolaire.html>

- **Annexe 3 :** « Rapport de l'UNESCO – Violence et harcèlement à l'école » 2017

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits